



La personne juridique

A l'école, à la maison ou dans la rue, nous utilisons souvent le mot "personne", généralement pour désigner un individu humain, qu'il soit masculin ou féminin. Ainsi, nous disons : J'ai vu une personne entrer dans notre parcelle. En nous exprimant de la sorte, nous voulons dire tout simplement que ce que nous avons vu n'est pas une chose, mais un être humain. Or, qu'est-ce qui distingue un être humain d'une simple chose ? Au contraire de la chose, un être humain a des droits et des devoirs. Nous verrons que, en droit, cette notion devient à la fois plus claire et plus large. Pourquoi plus large ? Parce que, en droit, le mot personne ne désigne pas uniquement les individus humains, mais également...

Les catégories de personnes en droit

Il existe deux catégories de personnes juridiques :

- les personnes physiques : tout individu est une personne physique : c'est toi, moi, les parents, les profs, etc.
- les personnes morales : tout groupement d'individus humains reconnu par un texte de loi. On peut citer par exemple : les sociétés commerciales, les associations comme les syndicats, les partis politiques, les églises, etc.

Mais tout ceci nous semble encore un peu difficile. Peut-être verrions-nous un peu plus clair en essayant de répondre à la question : qu'est-ce que la personnalité juridique ?

La personnalité juridique ?

La personnalité juridique est le fait qu'une personne physique ou morale a ou est capable d'avoir des droits : droits de propriété, droit de se marier, droit d'étudier, etc., mais également des obligations : obligation de payer ses dettes, de respecter les biens communs, etc. Mais quand commence et finit la personnalité juridique ?

Début et fin de la personnalité juridique

a. Pour les personnes physiques

En droit, une personne physique commence à exister à sa naissance, à condition, bien sûr, qu'elle naisse vivante. Mais il existe exceptionnellement des cas où un enfant, qui est encore dans le ventre de sa maman, peut être déjà considéré comme une personne juridique et avoir des droits : par exemple le droit de succession, le droit d'être héritier...

En droit, une personne physique cesse d'exister lorsqu'il est reconnu mort.

Deux situations créent toutefois des difficultés : l'absence et la disparition.

- l'absence : un individu est absent juridiquement lorsqu'il disparaît de son domicile sans donner de ses nouvelles (voir le code de famille).
- la disparition : on parle de disparition en droit lorsque le corps d'une personne physique n'a pas été retrouvé, et si cette disparition a eu lieu dans les circonstances qui rendent probable son décès.

b. Pour les personnes morales

Les personnes morales acquièrent la personnalité juridique :

- Pour les associations déclarées : à partir du jour de la parution au journal officiel de la déclaration de création de l'association.
- Pour les sociétés : à compter de leur immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
- La fin de l'existence de la personne morale intervient :
 - au terme fixé par les statuts, à moins que les membres ne décident de proroger la personne morale pour une nouvelle durée,
 - à la décision de l'assemblée générale des membres,
 - à la suite d'une décision de justice.

Back TWENDELE

APPLICATION

Au regard des informations juridiques lues :

Le chien de monsieur Inowa peut-il avoir la personnalité juridique ? Pourquoi ?

Madame Mokumbi attendait famille ; mais elle a décidé de se faire avorter lorsque son mari Mopesi est décédé. Peut-on affirmer que ce fœtus avait la personnalité juridique ?